Mariage Coutumier et Scolarisation en Pays Akyé : Arbitrages Familiaux et Trajectoires Scolaires des Filles à Miadzin *(Adzopé, Côte d'Ivoire)*

Abou SILUE
Socio-anthropologue, Enseignant-Chercheur,
Spécialiste de Sociologie et Anthropologie de l'Éducation,
Laboratoire Société, Individu, Culture (LaSIC)
Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), Abidjan, Côte d'Ivoire,
abousilue15@gmail.com

Résumé

En Côte d'Ivoire, la scolarisation des filles progresse à l'échelle nationale, mais reste freinée par la persistance du mariage précoce, en particulier en milieu rural. Cet article interroge les rapports entre mariage coutumier et scolarisation des filles en pays akyé, à partir d'une enquête qualitative conduite au village de Miadzin (sous-préfecture d'Adzopé, région de la Mé). Convoquant la théorie du capital humain et la théorie de la reproduction sociale, l'analyse montre que le mariage coutumier akyé, organisé autour du « Kôkôkô » et de la remise de la dot à la famille par l'intermédiaire de l'oncle maternel, continue d'interférer avec les trajectoires scolaires des filles, selon des logiques à la fois économiques et symboliques. Les résultats mettent en évidence une hiérarchisation implicite des investissements familiaux, dans laquelle l'école, bien que valorisée dans le discours, demeure seconde par rapport au mariage dès lors que celui-ci se présente comme une opportunité socialement et économiquement avantageuse. L'article plaide pour une prise en compte des logiques locales du mariage coutumier, et notamment du rôle des autorités matrimoniales traditionnelles, dans les politiques de maintien scolaire des filles.

Mots-clés **:** *mariage coutumier, scolarisation des filles, pays akyé, Côte d'Ivoire, capital humain, reproduction sociale.*

Abstract

In Côte d'Ivoire, girls' school enrolment has been rising nationally, yet remains constrained by the persistence of early marriage, particularly in rural areas. This article examines the relationship between customary marriage and girls' schooling among the Akyé people, drawing on qualitative fieldwork conducted in the village of Miadzin (Adzopé sub-prefecture, Mé region). Using human capital theory and social reproduction theory, the analysis shows that Akyé customary marriage — organised around the "Kôkôkô" and the handing over of bridewealth to the family through the maternal uncle — continues to interfere with girls' school trajectories, following both economic and symbolic logics. Findings reveal an implicit hierarchy of family

investment in which schooling, although valued in discourse, remains secondary to marriage whenever the latter appears as a socially and economically advantageous opportunity. The article calls for greater attention to local logics of customary marriage, and particularly to the role of traditional marriage authorities, in policies aimed at keeping girls in school.

Key words: customary marriage, girls' schooling, Akyé country, Côte d'Ivoire, human capital, social reproduction.

Introduction

Depuis la ratification par la Côte d'Ivoire de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991, et plus récemment depuis l'adoption de la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 instituant l'école obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans, l'État ivoirien affiche une volonté institutionnelle affirmée de généraliser la scolarisation, y compris celle des filles. Cet engagement national s'articule aux Objectifs de développement durable, en particulier à la cible 4.1, qui vise l'accès universel à une éducation de qualité, et à la cible 5.3, qui appelle à l'élimination du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé. La Côte d'Ivoire s'est ainsi officiellement engagée à mettre fin à ces pratiques d'ici 2030.

Ce volontarisme institutionnel se heurte cependant à des réalités sociales tenaces. À l'échelle nationale, une enquête de l'UNICEF conduite en 2016 indiquait que près de quatre filles ivoiriennes sur dix étaient mariées avant l'âge de 18 ans, avec des taux atteignant 58 % dans certaines régions de l'Ouest du pays (Fédération GAMS, 2017; Partenariat mondial pour l'éducation, s.d.). Le taux de scolarisation des filles demeure par ailleurs sensiblement inférieur à celui des garçons. Selon un bilan à mi-parcours du projet « Droit à l'éducation inclusive et au maintien des jeunes filles à l'école », conduit par le Fonds des Nations unies pour la population en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, il s'élevait à 47,2 % contre 63,8 % pour les garçons (FratMat, 2021). Si le taux d'enrôlement des filles au primaire atteint 74,1 %, leur taux de maintien au secondaire chute à 35,6 % (FratMat, 2021), signe d'un décrochage massif au fil du cursus. Ce décrochage est en partie imputable aux grossesses précoces, elles-

mêmes étroitement associées au mariage précoce des filles et à l'opprobre social qui l'accompagne (OCDE, 2022).

C'est dans ce contexte national contrasté que s'inscrit un deuxième constat, plus circonscrit, qui constitue le point de départ empirique de ce travail. Dans les villages akyé (ou attié) de la région de la Mé, comme à Miadzin, dans la sous-préfecture d'Adzopé, le mariage coutumier demeure une institution vivante et réglée. Il s'organise en un ensemble d'étapes précises, désignées localement sous le terme de « *Kôkôkô* » pour la demande officielle de la main, suivie, quelque temps après, de la cérémonie de remise de la dot à la famille de la promise promise (Vikidia, s.d.). Cette remise, effectuée généralement le samedi ou le dimanche, est reçue par l'oncle maternel de la mariée, seul habilité, selon la coutume, à recevoir les dons destinés aux familles paternelle et maternelle. Loin d'avoir été supplanté par le mariage civil ou par la scolarisation, ce dispositif coutumier continue, dans plusieurs villages akyé, de structurer le passage à l'âge adulte des filles, par moment avant l'achèvement de leur cursus scolaire. Cette persistance normative a été analysée, sur un plan plus large et davantage juridique, par la thèse de Nantcho (2019), consacrée au mariage et à la dissolution du lien dans la coutume dite akyã. Cet auteur souligne combien cette institution demeure structurante dans les rapports sociaux et familiaux, en dépit des mutations introduites par le droit civil ivoirien.

Un troisième constat, plus directement contradictoire que les deux précédents, achève de poser le problème traité ici. L'école est présentée, tant par l'État que par les partenaires internationaux, comme le principal levier de recul du mariage précoce. Dans la plupart des pays, chaque année supplémentaire passée dans le secondaire réduirait d'au moins cinq points de pourcentage la probabilité, pour une fille, d'être mariée avant 18 ans (Groupe de la Banque mondiale, 2017). Or, une partie des familles akyé continue, à l'inverse, de percevoir l'école non comme une protection mais comme un espace à risque : risque de fréquentations jugées dangereuses, risque de grossesse hors mariage, risque, en somme, de compromettre l'honneur de la fille et de sa famille (OCDE, 2022). Dans cette configuration, le mariage précoce n'est pas nécessairement vécu par les familles comme un obstacle à

l'instruction de leurs filles, mais bien plutôt comme un moyen de sécuriser leur avenir avant que l'école n'expose celles-ci à des périls jugés plus grands que ceux d'un mariage arrangé dans des conditions maîtrisées par la famille.

Le statut juridique du mariage coutumier lui-même illustre cette ambivalence institutionnelle. Longtemps prohibée par l'article 20 de la loi n° 64-381 du 7 octobre 1964 portant Code civil ivoirien relatif au mariage, la pratique de la dot a été maintenue dans les faits par les populations pendant plus d'un demi-siècle, avant d'être formellement réintroduite par la loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage, qui l'autorise désormais comme étape reconnue, sans toutefois lui conférer, à elle seule, les effets civils attachés au mariage légal (Brou, 2023). Ce va-et-vient législatif, loin d'être anecdotique, signale la difficulté de l'État ivoirien à trancher entre la reconnaissance des pratiques matrimoniales coutumières et leur régulation au nom, notamment, de la protection de la scolarité des filles. Il constitue, en creux, un quatrième élément de contexte qui renforce la pertinence de la question posée dans cet article : celle d'un droit qui, en légalisant de nouveau la dot, ne s'est pas pour autant doté d'instruments spécifiques pour articuler cette légalisation avec l'objectif, par ailleurs affirmé, du maintien scolaire des filles.

Ces différents constats (volontarisme institutionnel national contredit par la persistance statistique du mariage précoce ; vivacité normative du mariage coutumier akyé, avec son calendrier et ses rites propres ; perception ambivalente, voire défavorable, de l'école par une partie des familles) dessinent une tension qui a été analysée pour d'autres régions ivoiriennes, notamment à Bondoukou, dans le Nord-Est (FratMat, 2021), mais qui n'a pas, à notre connaissance, fait l'objet d'une analyse socio-anthropologique spécifique pour le pays akyé. C'est cette lacune que le présent article se propose de combler, à partir d'une enquête de terrain conduite au village de Miadzin. La question centrale de recherche retenue est : comment le mariage coutumier akyé et la scolarisation des filles s'articulent-ils dans les pratiques sociales, et selon quelles logiques les familles arbitrent-elles, au quotidien, entre investissement scolaire et investissement matrimonial ? De façon spécifique, comment les normes et le calendrier du mariage coutumier

akyé (âge au mariage, modalités de la dot, choix du conjoint, rôle de l'oncle maternel) interfèrent-ils avec le parcours scolaire des filles ? Quelles logiques, économiques, sociales et symboliques, guident les familles dans l'arbitrage entre maintien de leurs filles à l'école et engagement de celles-ci dans le mariage ? Quelles marges de manœuvre et quelles stratégies les filles elles-mêmes, mais aussi les enseignants et les autorités coutumières, déploient-ils face à cette tension entre les deux institutions ? L'objectif général de ce travail est donc d'analyser les rapports entre mariage coutumier et scolarisation des filles en pays akyé, à partir du cas du village de Miadzin. Trois objectifs spécifiques en découlent : décrire les logiques et le calendrier social du mariage coutumier akyé au regard du parcours scolaire des filles ; identifier les déterminants familiaux, économiques, sociaux et symboliques, de l'arbitrage entre scolarisation et mariage ; analyser les stratégies développées par les filles, les familles et les acteurs éducatifs pour concilier, hiérarchiser ou négocier ces deux institutions. Ainsi, l'article est structuré comme suit : 1. démarche méthodologique adoptée, 2. résultats obtenus, 3. une discussion mettant ces résultats en relation avec la littérature scientifique existante.

1. Démarche méthodologique

Sur le plan méthodologique, cette recherche repose sur une démarche qualitative de type socio-anthropologique, à visée compréhensive. Elle s'appuie sur un corpus mixte, articulant l'exploitation secondaire d'un rapport de terrain collecté par des étudiants encadrés et un recueil complémentaire de données originales par l'auteur : entretiens semi-directifs et observations directes de séquences de la vie sociale du village. L'échantillon, constitué de manière raisonnée puis étendu par effet de boule de neige, réunit 65 enquêtés comprenant parents, filles scolarisées ou déscolarisées, enseignants et autorité coutumière. Les données ainsi rassemblées ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique, dont les catégories sont précisées au point 1.4. Les sous-sections qui suivent détaillent successivement le cadre théorique retenu (1.1), le terrain d'enquête (1.2), les modalités de recueil des données et le positionnement du chercheur (1.3), puis l'échantillonnage et les techniques d'analyse (1.4).

1.1. Approche théorique adoptée

Pour éclairer les questions de recherche, l'article s'appuie sur deux cadres théoriques complémentaires. Le premier est la théorie du capital humain, développée par Becker (1964), qui envisage la scolarisation comme un investissement dont les familles évaluent les coûts, directs, mais surtout les coûts d'opportunité, notamment la perte de la main-d'œuvre domestique d'une fille et le report de la dot que sa famille pourrait percevoir, au regard de bénéfices attendus, plus incertains et plus différés dans un contexte rural où les débouchés pour les filles instruites demeurent limités. Cette grille d'analyse permet de comprendre l'arbitrage familial comme une forme de calcul économique, sous contrainte de ressources et d'incertitude. Elle appelle cependant une analyse complémentaire, dans la mesure où elle tend à présupposer un choix individuel relativement libre, alors que les décisions relatives au mariage des filles s'inscrivent dans des structures sociales et symboliques qui échappent à cette seule logique du choix individuel.

Le second cadre théorique sollicité est celui de la reproduction sociale, élaboré par Bourdieu et Passeron (1970) et prolongé, s'agissant plus spécifiquement des rapports de genre, par les travaux de Bourdieu (1998) sur la domination masculine. Dans cette perspective, le mariage coutumier peut être lu comme un dispositif de reproduction des rapports sociaux de sexe et des hiérarchies familiales, par lequel la valeur sociale d'une fille continue d'être arrimée à sa capacité à faire l'objet d'une dot honorable plutôt qu'à sa réussite scolaire. L'école, dans cette configuration, n'est pas nécessairement un espace de rupture avec ces assignations. Lorsqu'elle est fréquentée, elle peut elle-même reproduire, par les filières et les orientations proposées aux filles, les hiérarchies de genre déjà à l'œuvre dans l'institution matrimoniale. L'articulation de ces deux cadres théoriques, l'un centré sur le calcul économique des familles, l'autre sur les structures symboliques qui l'encadrent, permet d'éviter une analyse unilatérale du phénomène étudié, en tenant ensemble la rationalité des acteurs et les contraintes structurelles qui la façonnent.

Ainsi, cette double assise théorique explique le choix d'une démarche qualitative, de type socio-anthropologique, à visée compréhensive. Ce

choix méthodologique se justifie par la nature du phénomène étudié : les logiques d'arbitrage entre mariage et scolarisation relèvent en effet de représentations, de normes et de négociations familiales qui se prêtent difficilement à une saisie strictement quantitative, en particulier à l'échelle d'un seul village.

1.2. Terrain d'enquête

L'étude a été conduite au village de Miadzin, situé dans la sous-préfecture d'Adzopé, région de la Mé, en pays akyé. Ce choix s'inscrit dans la continuité d'une immersion de terrain antérieure, réalisée en mars 2026 par des étudiants de Licence 3 Sociologie de l'Université Félix Houphouët-Boigny, dans le cadre d'un stage encadré. Cette immersion a donné lieu à plusieurs rapports de terrain distincts, dont l'un, intitulé « Mariage et funérailles en pays akyé (Attié) », analyse notamment les pratiques matrimoniales locales. C'est ce matériau, recueilli directement au village par les étudiants encadrés, qui constitue la base empirique principale de la présente analyse. Il a été ici spécifiquement recentré et retravaillé sous l'angle de son articulation avec la scolarisation des filles, question que le rapport d'origine n'avait pas traitée en tant que telle.

1.3. Recueil des données et positionnement du chercheur

Le matériau empirique combine trois sources :

- les données issues du rapport de terrain susmentionné, en particulier les entretiens et observations relatifs au mariage coutumier ;
- des entretiens semi-directifs complémentaires, menés auprès de parents, de filles scolarisées et de filles ayant interrompu leur scolarité, d'enseignants exerçant au village, et d'un dépositaire de l'autorité coutumière, en l'occurrence un oncle maternel ayant déjà réceptionné plusieurs dots ;
- des observations directes de séquences de la vie sociale du village (sorties d'école, jours de marché, discussions informelles), destinées à contextualiser les propos recueillis.

De plus, l'auteur de cette recherche occupe, vis-à-vis du terrain étudié, une position d'extériorité relative : ni originaire du pays akyé, ni partie prenante des réseaux de parenté locaux, il y intervient en tant qu'enseignant-chercheur encadrant une immersion étudiante. Ce qui lui confère, aux yeux de la communauté villageoise, un statut d'observateur rattaché à l'université. Cette position a facilité l'accès à certains interlocuteurs, notamment institutionnels (enseignants, chef de village), mais a pu, à l'inverse, freiner l'expression de certains propos plus critiques à l'égard de la coutume, en particulier de la part des filles elles-mêmes, dont la parole a été recueillie avec une prudence méthodologique accrue, en veillant à ne jamais les mettre en difficulté vis-à-vis de leur famille ou de l'autorité coutumière. Cette réflexivité invite à lire les résultats qui suivent comme le produit d'une rencontre entre un regard extérieur et des logiques locales, plutôt que comme une transcription neutre de celles-ci.

1.4. Échantillonnage, techniques de collecte et d'analyse des données

L'échantillon a été constitué de manière raisonnée, en veillant à diversifier les profils interrogés : chefs de famille, mères de filles scolarisées ou non, filles de différents niveaux (primaire, collège), enseignants, et une autorité coutumière impliquée dans la réception de la dot. Cette diversification visait moins la représentativité statistique que la saisie de points de vue contrastés sur un même phénomène social. Le choix des interlocuteurs a par ailleurs suivi une logique de proche en proche, chaque entretien conduisant, par recommandation, vers un nouvel interlocuteur pertinent au regard des catégories thématiques déjà identifiées. Cette procédure, courante dans les enquêtes de courte durée en milieu villageois, présente l'avantage de faciliter l'accès à des interlocuteurs peu enclins, de prime abord, à s'entretenir avec des enquêteurs extérieurs, au prix toutefois d'un biais possible en faveur des familles les plus disposées à évoquer ouvertement ces questions. L'échantillonnage par choix raisonné et par effet de boule de neige a permis d'obtenir un échantillon total de 65 enquêtés, toutes catégories confondues.

Le traitement des données a reposé sur une analyse de contenu thématique. Les entretiens et observations ont été regroupés autour de

catégories dégagées par analyse successive du matériau. Ces catégories sont entre autres : le calendrier et les modalités du mariage coutumier ; les représentations parentales de l'école ; les trajectoires scolaires différenciées selon le statut matrimonial des filles ; et le rôle des acteurs relais (enseignants, autorités coutumières) dans la négociation entre les deux institutions. Elles ont structuré la présentation des résultats ci-dessous.

2. Résultats

2.1. Un calendrier matrimonial resté vivace, en tension avec le calendrier scolaire

Les données recueillies à Miadzin confirment la vivacité du dispositif coutumier du mariage akyé, structuré en deux temps principaux. Le premier, désigné localement sous le terme de « *Kôkôkô* », correspond à la demande officielle de la main de la jeune fille par la famille du prétendant ; il peut, selon les cas, s'accompagner d'une somme d'argent lorsque la famille du prétendant en a les moyens. Le second temps, celui de la dot proprement dite, intervient généralement plus tard et donne lieu à une cérémonie organisée le samedi ou le dimanche, au cours de laquelle la famille du prétendant se présente avec la liste convenue d'éléments à fournir. Les interlocuteurs de Miadzin interrogés reconnaissent, dans les grandes lignes, ce schéma en deux temps, également indiqué pour le village voisin de M'Brago 1, où la somme initialement demandée, de l'ordre de 250 000 francs CFA, fait l'objet de négociations pouvant l'abaisser à 150 000 francs, tandis qu'une éventuelle séparation ultérieure ne donne lieu qu'à une restitution symbolique de 35 francs CFA, soit sept pièces de cinq francs. Ce dernier point, relevé par plusieurs des enquêtés, mérite d'être souligné : la faiblesse de la compensation prévue en cas de rupture rend la dissolution du mariage coutumier peu coûteuse pour la famille de l'épouse. Ce qui contraste avec l'importance de l'investissement initial consenti par la famille du prétendant et contribue à expliquer, en partie, la prudence avec laquelle certaines familles négocient le moment et les conditions du mariage de leurs filles.

Un élément coutumier mérite une attention particulière : le rôle de l'oncle maternel, seul habilité, selon la coutume rapportée par les enquêtés, à recevoir les dons destinés aux familles paternelle et maternelle, et à en rendre compte. Cette centralité de l'oncle maternel dans la gestion matrimoniale rejoint les éléments dégagés par la thèse de Nantcho (2019) sur les structures de parenté et de filiation propres à la coutume akyã, où l'autorité matrimoniale ne se réduit pas au seul cercle des parents biologiques. Il en résulte, pour l'analyse des arbitrages entre mariage et scolarisation, un acteur supplémentaire dont l'assentiment peut peser sur le calendrier retenu pour la fille concernée, assentiment qui, selon plusieurs propos, témoignages recueillis, peut être obtenu ou différé en fonction de considérations qui dépassent le seul intérêt scolaire de l'intéressée.

S'agissant du calendrier proprement dit, les entretiens indiquent que les premières démarches du *Kôkôkô* peuvent intervenir dès la puberté de la fille, sans que la cérémonie de dot proprement dite, ni la cohabitation effective des conjoints, ne suivent immédiatement. Cet échelonnement entre la demande officielle et le mariage effectif ouvre, comme on le verra dans l'un des points suivants, un espace de négociation dans lequel la poursuite de la scolarité peut, dans certains cas, être préservée.

Ce schéma en deux temps n'est pas propre aux Akyé. Il se retrouve, sous des formes voisines, chez d'autres populations du grand ensemble akan de Côte d'Ivoire. Par exemple, chez les Baoulé et les Agni, la phase de fiançailles, le « *Kôkô* », précède également la dot proprement dite et donne lieu à la remise de bouteilles de liqueur aux différentes branches de la famille de la promise, avant qu'une somme d'argent symbolique ne vienne clore la cérémonie de dot (Rezo-Ivoire.net, s.d.). Cette parenté terminologique et cérémonielle entre le *Kôkôkô* akyé et le *Kôkô* baoulé ou agni suggère que le décalage temporel entre l'annonce du mariage et sa célébration effective, constitue un trait structurel plus large des systèmes matrimoniaux coutumiers akan, susceptible d'ouvrir, au-delà du seul cas de Miadzin, des espaces de négociation comparables entre les familles concernées, y compris sur la question du calendrier scolaire des filles.

2.2. L'école entre investissement valorisé et espace perçu comme risqué

Le discours des parents interrogés à Miadzin sur l'école se caractérise par une ambivalence marquée. D'un côté, l'instruction est unanimement présentée comme une valeur positive : plusieurs parents et grands-parents rencontrés associent la réussite scolaire d'une fille à un surcroît de respectabilité pour la famille, susceptible même de valoriser, le cas échéant, les termes d'une future dot. Selon certains enquêtés, une fille instruite est perçue comme un parti plus enviable. De l'autre côté, cette valorisation de principe se double, chez une partie des personnes interrogées, d'une inquiétude portant moins sur l'école elle-même que sur ce qu'elle expose : Le trajet quotidien, les fréquentations, l'éloignement du regard familial, autant de situations jugées propices à des relations prénuptiales susceptibles d'aboutir à une grossesse hors mariage. Cette inquiétude rejoint une logique de perception analysée à l'échelle nationale, selon laquelle l'école est par moment perçue par les parents comme un lieu qui corrompt les mœurs des filles et accroît le risque d'une grossesse précoce (OCDE, 2022). Cette perception, qui n'est pas propre au pays akyé, s'y trouve toutefois articulée à un dispositif matrimonial coutumier particulièrement structuré. Ce qui lui donne une traduction concrète singulière : celle d'un mariage engagé plus tôt, précisément pour prévenir ce risque perçu.

À cette dimension du risque moral s'ajoute une dimension domestique. Plusieurs mères rencontrées soulignent la contribution des filles aux tâches ménagères et aux activités agricoles familiales, contribution que la scolarisation, en particulier au-delà du primaire, tend à réduire du fait de l'éloignement du collège et de la charge de travail scolaire. Cette tension entre le temps scolaire et le temps domestique, déjà relevée par plusieurs études consacrées à la sous-scolarisation des filles en zone rurale ivoirienne, se double ici d'une dimension propre au calendrier matrimonial. Le temps que la fille ne consacre plus au foyer du fait de l'école est également un temps qu'elle ne consacre plus à la préparation, symbolique et pratique, de son futur rôle d'épouse, tel que le conçoivent certaines familles.

2.3. Des trajectoires scolaires différenciées selon le statut matrimonial

L'articulation entre mariage et scolarisation ne débouche pas, à Miadzin, sur un schéma uniforme. Trois configurations se dégagent des entretiens et observations recueillis.

La première concerne les filles dont le *Kôkôkô* a été engagé tôt, généralement autour de l'entrée au collège, et dont la scolarité s'interrompt peu après, aux alentours de la classe de CM2 ou de sixième. Dans ces situations, l'arrêt de la scolarité n'est pas nécessairement immédiat ni brutal. Il intervient par moment progressivement, par un absentéisme croissant, avant un retrait définitif au moment de la cérémonie de dot ou de la mise en ménage effective.

La deuxième configuration concerne des filles dont le mariage a été « annoncé », par le biais du *Kôkôkô,* sans que la cérémonie de dot, ni la cohabitation, n'interviennent immédiatement. Dans ces cas, plusieurs des personnes interrogées rapportent que la poursuite de la scolarité au collège demeure possible, sur la base d'un accord tacite ou explicite entre les deux familles, lorsque la famille de la fille, et notamment l'oncle maternel évoqué plus haut, a subordonné son assentiment à l'achèvement d'un cycle scolaire déterminé. Cette configuration illustre bien la marge de négociation qu'ouvre le décalage entre les deux temps du mariage coutumier akyé.

La troisième configuration, peu fréquente d'après les enquêtés mais significative, concerne des filles dont la scolarité s'est poursuivie au-delà du collège, sans qu'aucune démarche matrimoniale n'ait encore été engagée par leur famille. Ces situations sont associées, dans le discours des enquêtés, à des configurations familiales particulières : présence d'une mère elle-même scolarisée et insistant sur l'instruction de sa fille, appui déterminant d'un enseignant ou d'un membre de la famille exerçant une activité salariée en ville, ou encore situation économique du ménage rendant, pour un temps, le mariage moins urgent que le maintien à l'école.

2.4. Le rôle des acteurs relais : enseignants et autorités coutumières

Les enseignants rencontrés à Miadzin rapportent intervenir, au cas par cas, auprès des familles dont ils perçoivent qu'elles envisagent de retirer une fille de l'école en raison d'un projet matrimonial. Ces interventions, de nature informelle, prennent la forme de discussions directes avec les parents, par moment relayées par le chef de village ou par un notable local, sans qu'il existe, au moment de l'enquête, de dispositif institutionnel spécifiquement dédié à cette médiation au niveau du village.

L'autorité coutumière rencontrée, en sa qualité d'oncle maternel ayant déjà réceptionné plusieurs dots, souligne pour sa part que son rôle ne consiste pas à s'opposer par principe à la scolarisation des filles, mais à veiller à ce que les engagements pris entre les familles, une fois le *Kôkôkô* engagé, soient respectés dans des délais jugés raisonnables. Ce positionnement, ni hostile ni indifférent à l'école, éclaire d'un jour particulier les marges de négociation évoquées ci-dessus. C'est moins l'école en tant que telle qui pose problème à cette autorité que le risque, perçu comme plus grave, d'un engagement matrimonial non honoré dans des délais convenus entre les familles.

2.5. La parole des filles : entre résignation, négociation et espoir

Les entretiens conduits directement auprès des filles, scolarisées ou non, apportent un éclairage complémentaire aux discours parentaux rapportés plus haut. Les filles dont la scolarité s'est interrompue à la suite d'un *Kôkôkô* n'expriment pas, dans leur grande majorité, une opposition frontale à la décision familiale. Elles la présentent davantage comme une évidence à laquelle elles n'envisagent pas de se soustraire, tout en formulant, pour certaines, le regret de ne pas avoir pu poursuivre plus longtemps leur scolarité. Ce schéma de la résignation ne doit cependant pas être sur-interprété comme une pure adhésion aux normes en vigueur. A ce sujet, plusieurs de ces filles rapportent avoir tenté, sans succès, de négocier un report, en sollicitant l'appui d'une mère, d'une tante ou d'une enseignante jugée bienveillante.

À l'inverse, les filles dont la scolarité s'est poursuivie au-delà du *Kôkôkô* décrivent des stratégies plus actives de négociation : mise en avant de bons résultats scolaires auprès des parents et de l'oncle maternel, sollicitation directe d'un enseignant pour qu'il intercède auprès de la famille, ou encore report de sujets sensibles à des moments jugés plus favorables, comme la période des résultats d'examen. Ces stratégies, bien que limitées dans leur portée, témoignent d'une forme d'agentivité des filles elles-mêmes dans un dispositif où elles sont pourtant, la plupart du temps, présentées comme de simples objets de la décision familiale. Une enseignante rencontrée à Miadzin résume ainsi cette tension : « *les filles qui réussissent bien à l'école disposent, selon elles, d'un argument supplémentaire pour convaincre leur famille de différer le mariage, argument dont ne disposent pas celles dont la scolarité est plus fragile*». Ce qui tend, paradoxalement, à renforcer les écarts scolaires entre filles d'un même village plutôt qu'à les réduire.

3. Discussion

3.1. Un arbitrage sous contrainte : une analyse à partir de la théorie du capital humain

La théorie du capital humain de Becker (1964) offre une première grille d'analyse des résultats présentés ci-dessus. Dans cette perspective, la décision de retirer une fille de l'école pour l'engager dans le mariage, ou à l'inverse de différer ce mariage pour lui permettre de poursuivre sa scolarité, peut être envisagée comme un arbitrage entre des coûts et des bénéfices, évalués par le ménage dans un contexte de ressources limitées. Du côté des coûts, la scolarisation prolongée d'une fille représente, pour le ménage akyé de Miadzin, une perte de main-d'œuvre domestique et agricole immédiate, ainsi qu'un report, potentiellement synonyme de renégociation à la baisse, voire de perte pure et simple si l'union projetée n'aboutit pas, des bénéfices matériels attendus de la dot. Du côté des bénéfices, l'instruction d'une fille représente un gain différé et incertain, d'autant plus incertain que les débouchés professionnels pour les filles instruites demeurent limités en zone rurale. Ce qui réduit le rendement anticipé de l'investissement scolaire au regard du modèle beckerien.

Cette analyse économique éclaire notamment la troisième configuration dégagée en 2.3, où le maintien à l'école au-delà du collège est associé à une aisance économique relative du ménage, Ce qui réduit le coût d'opportunité de la scolarisation en rendant peu nécessaire la contribution domestique de la fille, et qui permet, le cas échéant, d'anticiper des débouchés professionnels valorisant l'instruction. Elle éclaire également la deuxième configuration, où le report de la dot, rendu possible par le décalage entre le *Kôkôkô* et la cérémonie proprement dite, permet aux familles de ne pas renoncer d'emblée à l'un ou l'autre des deux investissements, mais de les échelonner dans le temps.

Cette grille d'analyse appelle toutefois une réserve importante, déjà annoncée en introduction. Le modèle du capital humain, dans sa formulation la plus stricte, suppose des acteurs disposant d'une pleine capacité de choix au regard de l'information dont ils disposent. Or, les résultats présentés en 2.4 montrent que l'arbitrage entre école et mariage n'est pas seulement affaire de calcul individuel du ménage nucléaire. Il implique un tiers, l'oncle maternel, dont l'assentiment est requis par la coutume, et dont les préoccupations, le respect des engagements pris entre familles, ne se réduisent pas nécessairement à un calcul de rendement scolaire. Cette limite du modèle économique appelle la seconde approche théorique convoquée dans cet article.

Cette approche par le capital humain trouve un appui empirique à l'échelle nationale. Selon les données rassemblées par Filles, pas épouses (Girls Not Brides (s.d.)), 43 % des femmes ivoiriennes sans instruction ont été mariées avant l'âge de 18 ans, contre seulement 12 % de celles ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur. Cet écart considérable, bien qu'il ne permette pas d'établir un sens de causalité univoque. L'instruction peut retarder le mariage tout autant que l'absence de perspective de mariage précoce favoriser la poursuite des études. Ce qui est cohérent avec l'hypothèse d'un rendement scolaire perçu comme protecteur au-delà d'un certain seuil de scolarisation, seuil que la majorité des filles rencontrées à Miadzin n'atteint pas encore, la deuxième configuration décrite en 2.3 marquant précisément la bascule vers ce seuil pour une partie d'entre elles.

3.2. Le mariage coutumier comme dispositif de reproduction des rapports sociaux de sexe

La théorie de la reproduction sociale, telle qu'élaborée par Bourdieu et Passeron (1970) et prolongée par les travaux de Bourdieu (1998) sur la domination masculine, invite à lire le mariage coutumier akyé non comme une simple variable économique parmi d'autres. Mais, il est perçu comme une institution qui contribue, au même titre que l'école, à la reproduction des hiérarchies sociales, des hiérarchies sociales et de genre. De ce point de vue, l'ambivalence des discours parentaux relevée ci-dessus en 2.2, qui valorise l'instruction tout en redoutant ses effets sur la « moralité » des filles, ne relève pas d'une simple incohérence. Elle traduit la coexistence, dans l'habitus des familles akyé, de deux systèmes de valeur dont l'articulation reste à la charge des femmes et des filles elles-mêmes. La valeur sociale d'une fille continue, dans plusieurs des situations décrites, d'être arrimée à sa capacité à faire l'objet d'un mariage honorable, matérialisé par une dot dont le montant et le bon déroulement engagent l'honneur des deux familles, plus qu'à sa réussite scolaire proprement dite, même lorsque celle-ci est par ailleurs valorisée dans le discours.

Cette analyse permet également de comprendre pourquoi l'école, loin d'apparaître comme une alternative radicale au mariage coutumier, s'articule à lui de façon souvent complémentaire plutôt que concurrentielle, ainsi que le montre la deuxième configuration dégagée au point 2.3. Ce n'est pas l'école qui s'oppose frontalement au mariage à Miadzin. Mais, un mariage dont le calendrier peut, sous certaines conditions négociées avec l'autorité coutumière, s'accommoder d'une scolarité prolongée jusqu'à un certain seuil. L'école ne rompt donc pas nécessairement avec les logiques de reproduction sociale décrites par Bourdieu et Passeron. Elle peut au contraire s'y insérer, en venant allonger, sans la remettre en cause, la période qui sépare la naissance d'une fille de son entrée effective dans le statut d'épouse.

3.3. Mise en perspective régionale et nationale des résultats

Les résultats obtenus à Miadzin, bien que non généralisables au sens statistique, trouvent un écho dans les constats dressés pour d'autres régions ivoiriennes. Les mécanismes de renforcement mutuel entre

grossesse précoce, mariage précoce et décrochage scolaire, présentés à l'échelle nationale (OCDE, 2022 ; FratMat, 2021), se retrouvent, sous une forme localement configurée par le dispositif du *Kôkôkô* et de la dot, dans le cas akyé étudié ici. De même, l'observation selon laquelle des parents sont disposés à maintenir leurs filles à l'école tant que celle-ci demeure perçue comme sûre, observation faite, dans une étude conduite par Save the Children au Niger, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire (Girls Not Brides, non daté), trouve, dans les données de Miadzin, une confirmation nuancée. A ce niveau, la sécurité perçue de l'école tient moins à l'infrastructure qu'au contrôle social exercé sur les fréquentations des filles, contrôle que le mariage précoce vient, dans les représentations de certaines familles, remplacer à défaut de pouvoir être exercé autrement.

L'apport spécifique de la présente étude réside dans la mise en évidence du rôle joué par une institution coutumière précise, le *Kôkôkô*, la dot et l'autorité de l'oncle maternel, dans la médiation de cet arbitrage, rôle qui n'avait pas, à notre connaissance, été documenté pour le pays akyé. Ce rôle mérite d'être davantage exploré, notamment dans la mesure où il ouvre, comme le suggèrent les résultats des sections précédentes, un espace de négociation potentiellement exploitable par les politiques de maintien scolaire des filles.

La parenté relevée au point 2.1 entre le *Kôkôkô* akyé et le *Kôkô* pratiqué chez les Baoulé et les Agni, suggère par ailleurs que l'espace de négociation identifié à Miadzin, celui qui sépare l'annonce du mariage de sa célébration effective, ne relève pas d'une singularité isolée, mais d'un trait plus général des systèmes matrimoniaux coutumiers akan. Si cette hypothèse se confirmait par des enquêtes conduites dans d'autres groupes de ce même ensemble culturel, elle renforcerait l'intérêt d'une action publique qui, plutôt que de chercher à contourner ou à faire disparaître les institutions matrimoniales coutumières, s'appuierait sur leur architecture même, et en particulier sur ce délai entre fiançailles et dot, pour y inscrire des objectifs de maintien scolaire, en dialogue avec les autorités qui en ont la charge.

3.4. Vers une articulation plutôt qu'une opposition entre école et mariage coutumier

Les résultats invitent à dépasser une analyse qui oppose école et mariage coutumier, comme si l'un ne pouvait progresser qu'au détriment de l'autre. Les situations de report négocié du mariage, rendues possibles par le décalage entre *Kôkôkô* et dot, suggèrent au contraire que l'autorité coutumière, en la personne de l'oncle maternel notamment, peut constituer, non un obstacle univoque, mais un interlocuteur potentiel des acteurs éducatifs et des politiques de maintien scolaire. Cette hypothèse rejoint, des initiatives déjà expérimentées ailleurs en Côte d'Ivoire, qui associent à la sensibilisation sur le maintien scolaire des filles et la lutte contre le mariage précoce des relais sociaux reconnus par les communautés, des guides religieux, dans le cas de l'initiative conduite par l'UNFPA à Bondoukou.

3.5. L'agentivité des filles : une marge de manœuvre différenciée

Les stratégies décrites en 2.5 invitent à nuancer une analyse qui ferait des filles akyé de simples réceptacles des décisions familiales. Sans remettre en cause le constat, central dans l'approche bourdieusienne invoquée en 3.2, d'une reproduction des rapports sociaux de sexe par le mariage coutumier, les données recueillies montrent que cette reproduction n'opère pas de façon mécanique. Elle laisse place à des marges de négociation, dont l'ampleur varie selon des ressources elles-mêmes inégalement réparties entre les filles : réussite scolaire, soutien d'une mère ou d'une enseignante, capacité à faire valoir un argumentaire jugé recevable par la famille et par l'oncle maternel. Cette observation rejoint les analyses qui, dans le sillage de Bourdieu, insistent sur le fait que la reproduction sociale n'exclut pas des espaces de jeu ni des trajectoires individuelles distinctes, tout en demeurant contrainte par la structure d'ensemble des rapports sociaux.

Cette différenciation des marges de manœuvre a une conséquence importante, relevée par l'enseignante citée en 2.5 : loin de niveler les inégalités entre filles, l'articulation entre mariage coutumier et scolarisation tend à les accentuer, en récompensant la réussite scolaire déjà acquise par un délai supplémentaire de scolarisation, et en pénalisant les filles dont le parcours est plus fragile par un retrait plus

précoce. Ce mécanisme cumulatif mériterait d'être davantage exploré, notamment pour évaluer s'il contribue à une polarisation croissante des trajectoires féminines au sein d'un même village, entre un petit groupe de filles parvenant à concilier durablement école et report du mariage, et une majorité pour laquelle le mariage continue de primer sur la scolarité au-delà du primaire.

3.6. Perspectives de recherche

Les limites méthodologiques déjà signalées appellent des prolongements. Une enquête portant sur un échantillon élargi de villages akyé permettrait de vérifier si les configurations dégagées à Miadzin, notamment le rôle de l'oncle maternel et le décalage entre *Kôkôkô* et dot comme espace de négociation, se retrouvent ailleurs dans la région de la Mé. Un suivi longitudinal des trajectoires scolaires des filles concernées par un *Kôkôkô* précoce permettrait, par ailleurs, de relever plus précisément les issues scolaires effectives de ces situations, au-delà des discours recueillis à un instant donné.

Une dernière piste, suggérée par la comparaison esquissée en 3.3 avec les pratiques baoulé et agni, consisterait à analyser, à l'échelle du grand ensemble akan de Côte d'Ivoire, la façon dont le décalage entre fiançailles coutumières et dot proprement dite est utilisé, ou non, par les familles pour négocier le calendrier scolaire de leurs filles. Une telle comparaison permettrait de déterminer si les résultats obtenus à Miadzin traduisent une logique proprement akyé, ou s'ils relèvent d'un schéma partagé par les populations de ce même ensemble culturel, dont les implications pour les politiques de maintien scolaire des filles pourraient alors dépasser le seul cadre du pays akyé.

Conclusion

Ce travail a examiné les rapports entre mariage coutumier et scolarisation des filles en pays akyé, à partir d'une enquête qualitative conduite au village de Miadzin. Trois constats de départ : le décalage entre le volontarisme institutionnel national en matière de scolarisation des filles et la persistance statistique du mariage précoce, la vivacité du dispositif coutumier akyé organisé autour du *Kôkôkô* et de la dot, et l'ambivalence des représentations parentales de l'école, à la fois valorisée et perçue comme risquée, ont permis de poser une

question de recherche centrale portant sur les logiques d'arbitrage familial entre ces deux institutions.
Pour répondre à cette question, l'enquête a adopté une démarche qualitative de type socio-anthropologique, combinant l'exploitation d'un rapport de terrain collecté par des étudiants encadrés et un recueil complémentaire de données. L'analyse de ce corpus, organisée autour de la théorie du capital humain et la théorie de la reproduction sociale, a permis d'articuler une approche économique et une approche symbolique de l'arbitrage familial entre mariage et scolarisation.

Les résultats montrent que cet arbitrage ne se résout pas de façon univoque. Cet arbitrage donne lieu, à Miadzin, à trois configurations distinctes, allant de l'interruption précoce de la scolarité au maintien prolongé à l'école, en passant par des situations intermédiaires où le décalage entre l'annonce du mariage, le *Kôkôkô*, et sa célébration effective ouvre un espace de négociation entre les familles. Ces configurations sont elles-mêmes travaillées par l'action de deux catégories d'acteurs relais, les enseignants et l'autorité coutumière incarnée par l'oncle maternel, ainsi que par la parole des filles elles-mêmes, dont les stratégies de négociation, bien que limitées, attestent d'une agentivité réelle plutôt que d'une pure passivité face à la décision familiale.

Le croisement de la théorie du capital humain et de la théorie de la reproduction sociale a permis d'éclairer cet arbitrage sous un double éclairage : celui d'un calcul économique effectué sous contrainte de ressources, et celui d'une reproduction des rapports sociaux de sexe dans laquelle la valeur d'une fille demeure, en partie, arrimée à sa position matrimoniale plutôt qu'à sa seule réussite scolaire.

L'apport principal de cette étude réside dans la mise en évidence du rôle spécifique joué par l'autorité coutumière, en particulier l'oncle maternel, habilité par la coutume akyé à recevoir la dot, dans la médiation de cet arbitrage. Loin se réduire à un simple obstacle à la scolarisation, cette autorité apparaît, dans certaines configurations, comme un interlocuteur potentiel pour les acteurs éducatifs soucieux de favoriser le maintien scolaire des filles, à condition que les logiques

propres à l'institution matrimoniale coutumière soient prises au sérieux plutôt que contournées.

L'analyse a également mis en évidence, à travers la parole des filles elles-mêmes, une agentivité différenciée dont les effets méritent d'être surveillés. L'articulation observée entre mariage coutumier et scolarisation tend, à l'inverse, à accentuer les inégalités scolaires entre filles d'un même village, en offrant un délai supplémentaire aux filles dont la réussite scolaire constitue déjà un argument recevable auprès de leur famille, et en retirant plus tôt de l'école celles dont le parcours est plus fragile. Cela invite à ne pas réduire la question du mariage précoce à une seule alternative entre scolarisation et mariage, mais à s'intéresser également à la manière dont cette articulation redistribue, de façon inégale, les chances scolaires au sein même de la population féminine d'un village.

Ces résultats, obtenus à partir d'un terrain circonscrit, ne sauraient être généralisés sans précaution à l'ensemble du pays akyé, ni a fortiori à d'autres contextes ethniques et régionaux de la Côte d'Ivoire. Ils ouvrent cependant des pistes de recherche qu'il conviendrait d'approfondir : élargissement de l'enquête à d'autres villages de la région de la Mé, suivi longitudinal des trajectoires scolaires des filles concernées par un engagement matrimonial précoce, et étude comparée du rôle des autorités coutumières dans la médiation entre école et mariage selon les groupes ethniques de Côte d'Ivoire. Sur le plan de l'action publique, enfin, cette étude suggère que les politiques de maintien scolaire des filles gagneraient à intégrer, au même titre que les enseignants et les parents, les autorités matrimoniales coutumières. Une telle intégration suppose de reconnaître le rôle de médiation que peuvent jouer des figures comme l'oncle maternel, plutôt que de chercher à s'en affranchir, et d'inscrire le maintien scolaire des filles dans le temps long du calendrier matrimonial coutumier lui-même, en s'appuyant notamment sur l'espace de négociation qu'ouvre le décalage entre l'annonce du mariage et sa célébration effective.

Références bibliographiques

BECKER, G. S. (1964). *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*. New York : National Bureau of Economic Research, distribué par Columbia University Press.

BOURDIEU, P. (1998). *La Domination masculine*. Paris : Éditions du Seuil.

BOURDIEU, P. et PASSERON, J.-C. (1970). *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit.

BROU, K. V. (2023). « Le régime juridique de la dot en droit ivoirien ». Village-Justice. Disponible sur : https://www.village-justice.com/articles/regime-juridique-dot-droit-ivoirien,46951.html

FÉDÉRATION GAMS (2017). « Mariage forcé : 40 % des filles mariées avant l'âge de 18 ans en Côte d'Ivoire ». Disponible sur : https://federationgams.org/blog/2017/11/30/mariage-force-40-des-filles-mariees-avant-lage-de-18-ans-en-cote-divoire/.

FILLES, PAS ÉPOUSES / GIRLS NOT BRIDES (s.d.). « Côte d'Ivoire — Atlas du mariage des enfants ». Disponible sur : https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/atlas-du-mariage-des-enfants/regions-et-pays/cote-divoire/

FRATMAT (2021). « École pour tous : le taux de scolarisation des filles demeure faible en Côte d'Ivoire (UNFPA) ». Disponible sur : https://www.fratmat.info/article/215585/societe/eacuteducation/ecole-pour-tous-le-taux-de-scolarisation-des-filles-demeure-faible-en-cote-divoire-unfpa

GIRLS NOT BRIDES (s.d.). « Le mariage des enfants et l'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Disponible sur : https://www.girlsnotbrides.org/documents/1848/LE_MARIAGE_DES_ENFANTS_ET_L%C3%89DUCATION_EN_AFRIQUE_DE_LOUEST_ET_DU_CENTRE_FRA.pdf

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE (2017). « Scolariser durablement les filles pour en finir avec les mariages précoces ». Disponible sur :

https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2017/08/22/educating-girls-ending-child-marriage

NANTCHO, L. A. (2019). Mariage et dissolution du lien dans la coutume akyã, en droit civil ivoirien et en droit canonique : approche comparée et nouvelles perspectives, thèse de doctorat en droit canonique, Université de Strasbourg, École doctorale 270 (Théologie et sciences religieuses), Strasbourg, soutenue le 28 mai 2019.

OCDE (2022). *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire*. Paris : OCDE. Disponible sur : https://www.oecd.org/fr/publications/institutions-sociales-et-egalite-femmes-hommes-en-cote-d-ivoire_c798990a-fr.html

PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION (s.d.). « Éducation des filles et mariage précoce en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Disponible sur : https://www.globalpartnership.org/fr/content/education-des-filles-et-mariage-precoce-en-afrique-de-louest-et-du-centre

REZO-IVOIRE.NET (s.d.). « Le mariage en pays baoulé et agni ». Disponible sur : https://rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/604/le-mariage-en-pays-baoule-et-agni.html

VIKIDIA (s.d.). « Dot en pays Akyé ». L'encyclopédie des 8-13 ans. Disponible sur : https://fr.vikidia.org/wiki/Dot_en_pays_Aky%C3%A9.